



LES AMIS DE LA CÔTE DE GRANIT ROSE  
HOTEL DE VILLE  
22700 PERROS GUIREC

## Fiche d'adhésion année 2023 – 2024

N° Adhérent	Renouvellement		Marcheur	
	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>

<b>NOM et Prénom</b> Date naissance et nationalité si adhésion FFRP	
<b>Adresse</b>	
<b>Téléphone :</b> Mobile Fixe	
<b>Courriel *</b> (personnel ou parrain)	

- Les informations sont transmises par mail ou via le site de l'ACGR (acgr.bzh), ou accessibles lors de la permanence du vendredi après-midi

J'autorise expressément l'Association « Les Amis de la Côte de Granit Rose » à utiliser les images (photos ou vidéos) sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux diverses activités de l'association, et ce sur tout support

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'Association

**Pour les adhérents marcheurs** : tous les nouveaux adhérents doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre de moins de 6 mois (cf. règlement des marches). Les randonneurs inscrits depuis au moins 1 an à l'ACGR ont l'obligation de remplir l'auto-questionnaire de santé, et de fournir un certificat médical s'ils ont répondu oui à une des questions.

Pour ceux qui ne souscrivent pas la licence de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), l'adhésion à l'assurance contractée par l'ACGR auprès de la SMACL est obligatoire.

J'ai lu et j'accepte les « Règles de bonne conduite et de sécurité des marcheurs » de l'ACGR

<b>Certificat médical d'aptitude à fournir</b>	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
------------------------------------------------	---------------------------	---------------------------

Certaines activités sont organisées en covoiturage. Les transports effectués dans ce cadre sont couverts par l'assurance du propriétaire du véhicule. L'ACGR ne peut en aucun cas être tenu pour responsable pour tout événement survenant en covoiturage.

<b>Adhésion ACGR</b>	<b>20 €</b>	
<b>Licence FFRP</b>	<b>28,25 €</b>	
<b>Assurance ACGR</b>	<b>3 €</b>	

<b>Règlement en espèces</b>	
<b>Règlement par chèque</b>	

Fait le :

Signature de l'adhérent